



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPE

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Séance ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Madame LEMPEREUR, présente par pouvoir donné à Monsieur LESUEUR

Monsieur METTAVANT, présent par pouvoir donné à Madame HAUTION

Secrétaire de séance : Monsieur FORTIER

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Christian THIEBEAUX, Maire sortant, qui après avoir fait l'appel des présents a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales et a déclaré installés dans leur fonctions les nouveaux membres du conseil municipal.

Madame Jacqueline LECOCQ, a ensuite présidé la séance afin de procéder à l'élection du Maire.

Délib n° 2020-04 Election du Maire	<p>L'objet de la séance étant l'élection du Maire, il est procédé au vote à bulletin secret. La candidature de Monsieur Christian THIEBEAUX est enregistrée.</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre de bulletins : 19- bulletins blancs ou nuls : 0- suffrages exprimés : 19- majorité absolue : 10 <p>Résultats obtenus :</p> <p>Monsieur THIEBEAUX Christian : 19 voix</p> <p>Monsieur THIEBEAUX Christian ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.</p> <p style="text-align: center;">***</p>
Délib n° 2020-05 Fixation du nombre d'adjoints	<p>La présidence de la séance est ensuite assurée par Monsieur THIEBEAUX, Maire de la commune.</p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;</p> <p>Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;</p> <p>Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;</p> <p>Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.</p> <p>Monsieur le Maire explique que conformément à ses précédents engagements, il souhaite nommer 3 adjoints, un adjoint à l'urbanisme, un à la communication et au social, et un aux travaux, bâtiments et ERP.</p> <p>Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.</p> <p style="text-align: center;">***</p>
Délib n° 2020-06 Election des adjoints	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-4 et L.2122-7-2</p> <p>Vu les délibérations n°2020/04 de ce jour relative à l'élection du Maire ;</p> <p>Vu la délibération n°2020/05 de ce jour fixant à 3 le nombre d'adjoints ;</p> <p>Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité sur ces listes ;</p> <p>Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité</p>

absolue, il sera procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée seront élus.

Une seule liste est déposée, celle conduite par M FORTIER.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

Sont proclamés élus avec 18 voix pour :

Premier adjoint : Jérôme FORTIER

Deuxième adjoint : Sandrine ERBISTI

Troisième adjoint : Frédéric WUIBOUT

Le prochain conseil aura lieu le mardi 2 juin 2020 à 20h30 à la salle des fêtes dans les mêmes conditions d'organisation que la présente réunion.

La séance est levée à 21 heures 15 minutes.

